



Village de
Sainte-Pétronille

Diagnostic et éléments de vision 2022

Document présenté aux citoyens de Sainte-Pétronille

9 Juin 2012

Par :

Conseil municipal de Sainte-Pétronille

Avant-propos

Au cours des derniers mois, différents événements ont amené les élus à se questionner sur les orientations souhaitées pour notre communauté dans les prochaines décennies. Tout d'abord, la décision rendue en octobre 2011 par la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) quant aux **Ilots déstructurés** ajoute des emplacements pour des usages autres qu'agricoles dans certains secteurs de la zone verte de la municipalité. Ensuite, les exigences de la nouvelle Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ainsi que la volonté du Conseil des maires de la MRC **d'harmoniser les réglementations d'urbanisme** des 6 municipalités de l'Île d'Orléans nous invitent à faire le point sur nos grandes orientations.

Dans ce contexte, l'exercice de révision de la **Vision municipale** devient nécessaire. À cette fin, nous respecterons la procédure proposée par le **MAMROT – LA VISION STRATÉGIQUE du développement culturel, économique, environnemental et social - Septembre 2005**

La démarche comprendra quatre étapes :

- 1 - Rédaction du diagnostic sans commentaires (Maire et DG) ;
- 2 - Correction du diagnostic et ajout de commentaires (Élus et Membres de comités) ;
- 3 - Présentation du diagnostic et consultation populaire (Citoyens de la municipalité) ;
- 4 - Rédaction de la nouvelle vision municipale.

Pour être crédible, la nouvelle vision doit reposer sur une évaluation honnête et critique de la situation actuelle et un bon repérage des défis à venir. Il nous faut répondre aux quatre questions fondamentales suivantes :

Où en sommes-nous présentement ?

Où allons-nous ?

Où voulons-nous aller ?

Comment s'y rendre ?

Les deux premières questions peuvent être répondues à l'intérieur du diagnostic reflétant la situation actuelle de notre territoire. L'outil d'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) schématise la situation et facilite la formulation des grandes orientations.

Les réponses aux deux dernières questions surgiront d'une réflexion communautaire autour du diagnostic dans un esprit de développement durable. Le fruit des échanges mènera à un énoncé des grandes orientations qui guideront les élus dans le futur. Votre participation active à la présente réflexion est donc essentielle car elle contribuera à définir notre vision de l'avenir.

**La consultation populaire se tiendra au : Centre communautaire
Samedi, le 9 juin 2012 de 13h00 à 17h00.**

Bienvenue à tous,

Harold Noël, maire

TABLE DES MATIÈRES

Limites du rapport et définitions		4
Liste des Tableaux, Graphiques, Carte et Annexes		5
A – Constats préalables		6
B – Coordonnées		8
C - Histoire		9
D– Particularités du territoire		11
E – Environnement légal	1 - PMAD - CMQ	14
	2 - SAR – MRCIO	15
	3 – RU – Sainte-Pétronille	16
F – Analyse statistique	1 – Qualité de vie / Démographie	17
	2 - Gestion municipale	26
	3 - Aménagement du territoire / Environnement	31
G – Grille d’analyse	1 – Qualité de vie / Démographie	35
	2 – Gestion municipale	35
	3 - Aménagement du territoire / Environnement	36
H – Éléments de la vision		37
I – Sources consultées		38

Limites du rapport

Le rapport qui suit comprend des éléments descriptifs et interprétatifs. Des calculs, comparaisons et rapprochements permettront d'en faire l'analyse. Il est directement tributaire des informations obtenues et interprétées sur une courte période afin de fournir rapidement l'information nécessaire à une prise de décision.

Comme le mandat consiste à revoir les *Grandes orientations du Plan d'urbanisme*, la démarche insistera sur les notions d'aménagement et développement du territoire selon les principes de *Développement durable*.

Le présent document ne peut être utilisé ou interprété qu'aux fins pour lesquelles il a été rédigé. Il revient aux lecteurs de le considérer dans ce contexte.

Définitions

Vision municipale :

La vision est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective :

Rationnel réfère à une analyse honnête et critique de la situation actuelle ;

Intuitive réfère à l'imagination et de la combinaison des valeurs ;

Englobante permet d'aborder les défis touchant un ensemble d'activités ;

Prospective constitue un appel pour un futur pressenti et voulu.

Elle porte sur les dimensions économique, environnementale et sociale et leurs interrelations dynamiques. Elle cherche la meilleure harmonisation des usages sur le territoire.

Développement durable :

Le concept de développement durable invite la responsabilisation des générations présentes vis-à-vis les générations futures. Il répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Diagnostic : Un diagnostic présente les traits marquants de l'évolution récente de notre milieu et présente les nouveaux enjeux. Il met en évidence les particularités du territoire relatives à la démographie, l'organisation du territoire, l'environnement, l'habitat, le patrimoine bâti, les paysages et la gestion municipale. Un tableau sommaire des influences internes et externes fournira les outils nécessaires à la réflexion.

Périmètre d'urbanisation :

Périmètre urbain tel que défini au Schéma d'Aménagement Révisé de la MRC et au Plan d'urbanisme de la Municipalité.

Liste des Tableaux / Graphiques

Tableau 1	Population, superficie et densité d'occupation par municipalité	17
Tableau 2	Scénario de croissance de la population par MRC	19
Tableau 3	Évolution de l'âge médian par MRC	20
Tableau 4	Naissances par municipalité - 2004-2012	24
Tableau 5	Évolution des inscriptions aux écoles primaires de l'Île d'Orléans	24
Tableau 6	Profils financiers 2011	28
Tableau 7	Coût des principaux services – MRC / Sainte-Pétronille	29
Tableau 8	Transactions immobilières – Résidences unifamiliales 2006-2011	31
Tableau 9	Permis de mises en chantier résidentielles 2001-2011	31
Tableau 10	Usages et densités d'occupation du territoire	34

Liste des Graphiques

Graphique 1	Évolution de la population par MRC	18
Graphique 2	Évolution de l'âge médian par MRC	21
Graphique 3	Évolution du nombre de ménages par municipalité 1981-2006	21
Graphique 4	Estimation du nombre de ménages par municipalité 2009-2024	22
Graphique 5	Évolution du nombre de personnes par ménage 1986-2006	23
Graphique 6	Évolution des inscriptions aux écoles primaires de l'Île d'Orléans	25
Graphique 7	Évolution de la richesse foncière par municipalité 2000-2011	26
Graphique 8	Évolution du taux global de taxation par municipalité 2007-2011	27
Graphique 9	Distribution des usages sur le territoire 2011	32

Annexe / Carte

Annexe 1	Principes de développement durable	40
Carte 1	Distribution des usages sur le territoire - Sainte-Pétronille 2011	42

A – Constats préalables

La dernière réflexion sur une vision municipale date de 25 ans. La réglementation d'urbanisme adoptée en 1986 a eu une influence certaine sur l'aménagement du territoire et le cachet actuel de notre municipalité. La clairvoyance des administrations précédentes et l'application rigoureuse de la réglementation la plus sévère de l'Ile n'ont pas été vaines.

En janvier 2012, la municipalité du Village de Sainte-Pétronille a décidé de revoir ses grandes orientations afin de les adapter aux nouvelles lois et réalités.

Afin de mieux comprendre la portée de cette nouvelle vision, voici les projets sur lesquels le Conseil municipal aura à se prononcer au cours des prochains mois :

Préserver la qualité de l'eau souterraine dans le périmètre urbain :

Le Conseil municipal travaille depuis 2003 sur le projet d'assainissement des eaux usées à l'intérieur du périmètre urbain. Appuyé par des ingénieurs-conseils, il accumule des données techniques et financières sur différents scénarios. Des décisions importantes restent à prendre quant au territoire desservi, la technologie appropriée, l'emplacement des installations de traitement et le financement. Un article publié dans *Le Beau Lieu - Août 2011* décrit brièvement le projet et son état d'avancement.

Parallèlement au projet, on procèdera à la réfection des rues, des trottoirs, des conduites pluviales et de la possibilité d'enfouir les fils sur une distance de 800 mètres au cœur du village.

Harmoniser la réglementation d'urbanisme pour favoriser la mixité des fonctions et s'adapter aux nouveaux besoins :

La nouvelle loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme oblige la MRC de l'Ile d'Orléans à revoir son Schéma d'Aménagement ainsi que la présentation et le contenu des 6 règlements municipaux. L'intégration de normes architecturales, la reconnaissance de nouveaux matériaux et de nouvelles tendances sous un même canevas faciliteraient le travail des inspecteurs et la gestion des permis et autorisations.

Parallèlement, la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) a rendu une décision le 26 octobre 2011 laissant aux municipalités la juridiction sur de nouveaux usages à l'intérieur des îlots déstructurés. Un article publié dans *Le Beau Lieu – Octobre 2011* vulgarise la notion légale et clarifie la démarche. Pour Sainte-Pétronille, ces îlots couvrent des zones où différents usages (résidentiel, agricole, commercial et conservation) sont déjà permis. On y retrouve actuellement 298 résidences et les ajouts proposés pourraient théoriquement en permettre 31 supplémentaires. Cette estimation est une image globale car on n'a pas considéré l'intention des propriétaires, les usages municipaux permis, la proximité des cours d'eau ou la possibilité d'installer un puits et des installations septiques conformes.

Favoriser un milieu de vie innovant pour l'ensemble de la population :

L'ensemble de la province, connaîtra à moyen un vieillissement significatif de sa population : À Sainte-Pétronille, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus doublera d'ici 2031. Afin de maintenir les services aux citoyens de tous âges, il nous faudra réfléchir à une politique familiale prévoyant des services de proximité pour les jeunes familles ainsi que le maintien à domicile des personnes âgées.

Maintenir l'effort fiscal à un niveau acceptable par la population :

La Municipalité reçoit beaucoup de suggestions pour offrir de nouveaux services aux citoyens. Au cours des 25 dernières années, les administrations municipales ont toujours planifié l'offre de services en maintenant l'effort fiscal des contribuables à son niveau le plus faible. C'est ce qui explique l'absence de dette et l'un des plus bas taux de taxation de la province. Toutefois, on note que l'opinion publique est souvent partagée lorsqu'on assimile une augmentation de taxes à l'offre de nouveaux services.

B - Coordonnées

Municipalité du Village de Sainte-Pétronille

3, chemin de l'Église
Sainte-Pétronille
G0A 4C0

Téléphone : 418 828-2270

Télécopieur : 418 828-1364

Courriel : ste-petronille@qc.aira.com

Site Internet : <http://ste-petronille.iledorleans.com/>

Sainte-Pétronille

- **Code géographique** : 20030
- **Désignation** : Village
- **Gentilé** : Pétronillais, aise
- **Région administrative** : [Capitale-Nationale \(03\)](#)
- **MRC** : [L'Île-d'Orléans \(200\)](#)
- **Division de recensement-Canada** : L'Île-d'Orléans (20)
- **Communauté métropolitaine** : [Communauté métropolitaine de Québec \(235\)](#)
- **Circonscription électorale-Québec** : Montmorency (672)
- **Superficie** : 450 hectares ou 4,50 km²
- **Population** : 1 101
- **Date de constitution** : 1874-01-01

C – Histoire

À la rencontre des villégiateurs de Sainte-Pétronille

Si le village de Sainte-Pétronille est relativement jeune, l'occupation du lieu remonte toutefois aux débuts de la Nouvelle-France. Le jésuite Chaumonot y établit, en 1651, les Hurons pourchassés par leurs ennemis iroquois. Ils s'installent vraisemblablement près de l'endroit où se trouvent aujourd'hui le quai et l'auberge La Goéliche. L'année suivante, Eléonore de Grandmaison, vivant en cet agréable endroit depuis quelques années déjà, y épouse Jacques Gourdeau de Beaulieu qui donne son nom prédestiné au fief du Bout de l'Île. Certains de leurs descendants habitent toujours le village, enracinés à un temps sans âge et rythmé par les marées. Pendant deux siècles, le territoire a été partagé entre les paroisses de Saint-Pierre, au nord, et de Saint-Laurent pour sa partie sud. On y a peu cultivé, car la terre y est moins riche que dans les autres secteurs de l'île. Le site donnant sur le havre de Québec est cependant remarquable. En 1759, le général Wolfe comprend l'avantage stratégique du fief de Beaulieu et y établit au lieu-dit «Mont-des-roses» l'un de ses quartiers militaires pour mener le siège de Québec et surveiller la région.

Après la Conquête, le lieu pacifié exerce toujours son charme discret. Devenu évêque de Québec en 1784, Mgr Mariaudeau d'Esgly conserve la cure de Saint-Pierre de l'île et revient souvent rendre visite aux ouailles qui habitent le haut de sa paroisse. Le peintre William Berczy visite la pointe en 1809 et note l'hospitalité des habitants. Plusieurs officiers britanniques amateurs de dessins ou d'aquarelles s'en inspirent pour croquer une perspective vers Montmorency, sa grande chute et son horizon de montagnes. Vers 1820, le Bout de l'Île s'anime pendant quelques années. On y ouvre un chantier maritime où l'on construit deux importants navires: le *Colombus* et le *Baron Renfrew*.

Vocation récréative

À partir du milieu des années 1850, avec la construction d'un quai et, bientôt, une circulation régulière de bateaux à vapeur entre Québec et l'île, la vocation récréative de la pointe Beaulieu se confirme. On verra alors aux côtés des insulaires «nés natifs» s'installer une riche bourgeoisie locale. Entre les maisons de pilotes, de chaloupiers, d'artisans et d'hommes de métiers, de belles résidences sont érigées dans des boisés de chênes et d'érables. Une élite bien nantie d'avocats, de juges, de médecins, d'architectes et d'armateurs s'y retrouve chaque été, faisant passer la population de quelques centaines à quelques milliers d'habitants.

Les anglophones sont suffisamment nombreux pour y construire en 1867 une charmante et discrète chapelle anglicane (à l'arrière du 194, Chemin du Bout-de-l'Île) et pour y aménager l'année suivante un des plus anciens terrains de golf toujours en usage en Amérique. Pour les touristes qui arrivent toujours plus nombreux, un hôtel élégant est construit sur l'emprise même du quai, offrant au gré des marées une vue remarquable sur le Saint-Laurent. Cet établissement, lieu de séjour encore fort apprécié, a porté successivement les noms de *Château Bel-Air*, *Manoir de l'Anse* et auberge *La Goéliche*.

La paroisse catholique est fondée sous la dédicace de Sainte Pétronille qui, selon la légende chrétienne, était fille de saint Pierre et fut reconnue comme patronne des rois de France depuis l'époque de Charlemagne. L'église paroissiale fut construite en 1871. Plusieurs pèlerins, en route vers Sainte-Anne-de-Beaupré, aimaient faire escale à Sainte-Pétronille. Cela incita l'abbé C.-H. Paquet, deuxième curé de la paroisse, à aménager dans son église un oratoire qu'il dédia à sainte Philomène, une sainte apocryphe et mythique, néanmoins fort populaire au XIXe siècle. L'église de Sainte-Pétronille attire maintenant moins de pèlerins, mais, pendant la belle saison, les mélomanes de partout se pressent aux concerts de musique de chambre qu'on y donne chaque été depuis vingt ans.

Résidents éminents

Certaines personnalités qui ont marqué l'histoire du Québec ont passé des étés à Sainte-Pétronille. Parmi les plus illustres figurent Raoul Dandurand (1861-1942), homme politique et grand diplomate canadien, et son épouse Joséphine Marchand (1861-1925), journaliste et femme de lettres. Ils habitaient au 216, chemin du Bout-de-l'Île, une superbe villa mansardée transformée aujourd'hui en gîte du passant. Le célèbre Horatio Walker, peintre de la vie rurale, avait établi sa maison et son atelier dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Un autre peintre québécois, Marius Dubois, s'est aussi laissé charmer par ce coin de l'île d'Orléans et y a installé son atelier. Lucille Laflamme-Côté, une autre artiste du cru, puise couleurs et inspiration dans les paysages orléanais.

À la villa de retraite spirituelle Notre-Dame-d'Orléans, au 253, chemin du Bout-de-l'Île, on peut admirer sur son promontoire l'ancien domaine de l'armateur Porteous avec ses jardins en terrasses à l'italienne. Il y a un siècle, une cohorte de jardiniers s'affairaient à longueur d'année à entretenir la splendeur horticole du domaine.

D'autres résidents éminents ont marqué de leur passage la petite histoire de Sainte-Pétronille. Charles Langelier (1850-1920), ministre influent dans le gouvernement d'Honoré Mercier, et Cyrille Fraser Delâge (1869-1957), président de l'Assemblée législative puis surintendant de l'Instruction publique, habitaient deux très belles maisons de la rue Gagnon, non loin du quai. Antonin Galipeault (1879-1971), également président de l'Assemblée, puis ministre dans les gouvernements de Lomer Gouin et d'Alexandre Taschereau, et juge à la Cour du banc du roi, était aussi un citoyen respecté du village, comme d'ailleurs le juge et écrivain Ferdinand Roy (1873-1948), résident de la rue du Quai et père du futur cardinal archevêque de Québec, Maurice Roy. Au début des années 1940, le jeune René Lévesque a souvent séjourné à Sainte-Pétronille chez son beau-père Albert Pelletier, et le ténor Raoul Jobin a aussi passé quelques étés au Bout de l'Île. Quelques-uns se souviendront aussi que le chanteur populaire René Simard et sa famille ont habité plusieurs années dans le village.

Les maisons anciennes, les boutiques, les sentiers et les promenades qui longent le fleuve rappellent le charme particulier de Sainte-Pétronille. On y marche dans les pas de plusieurs visiteurs illustres qui sont passés par là depuis plus de deux siècles.

Aujourd'hui encore, des artistes, des écrivains, des comédiens, des journalistes, des juges, des hommes politiques, des professeurs ont élu domicile dans ce petit village, au milieu des familles qui lui ont donné une vie et une âme depuis plus de 350 ans: les Blais, Châtigny, Laflamme, Paquet, Rousseau, Plante, Émond, Leclerc et bien d'autres. Au gré d'une promenade dans un crépuscule d'été, on peut encore y croiser les villégiateurs d'hier et les habitants de toujours. Le visiteur de 2004, pour peu qu'il sache être attentif à la beauté des êtres et des choses, trouvera à Sainte-Pétronille une part oubliée de lui-même, souvent la meilleure. Il renouera avec ses racines qui ont fait germer en ce lieu l'héritage des deux mondes. Et, face au berceau de ce pays, debout sur l'étrave d'une île pleine de souvenirs et de doux mystères, il sentira dans ses veines battre la fière tendresse du «grand-père au regard bleu» qui veille toujours.

*Article publié dans 'Le Devoir' le 28 juin 2004
Gilles Gallichan, Sainte-Pétronille*

D - Particularités du territoire

La Municipalité du Village de Sainte-Pétronille se distingue :

La campagne en ville :	Le centre-ville de Québec à moins de 15 minutes ;
Territoire riche en histoire :	Sainte-Pétronille, témoin de grands événements historiques. Le positionnement touristique de l'Île d'Orléans mise sur son charme et sa beauté comme berceau de l'Amérique française ;
Panorama :	La situation géographique et la forme du territoire offre des percées visuelles enviables sur le fleuve, la Côte-de-Beauport, la Chute Montmorency, la Baie de Beauport, Québec et Lévis.
Superficie :	4,5 km ² , c'est 2,3% du territoire de l'Île et 15,6% de la population ;
Potentiel agricole :	Carte de l'IRDA définit le sol de Sainte-Pétronille comme sol mince sur roche consolidée avec limitations reliées à la faible fertilité et relief défavorable. Malgré ce fait, deux entreprises agricoles très bien implantées sur notre territoire rayonnent dans toute la région de Québec.
Climat :	Territoire agricole mieux protégé des vents dominants.
Cours d'eau :	On dénombre une dizaine de cours d'eau dont 4 sont identifiés ;
Approvisionnement en eau :	L'approvisionnement en eau potable provient exclusivement d'eaux souterraines.
Boisé de Beaulieu :	Située au sud-est du territoire, c'est la forêt de chênes rouges la plus au nord du continent. La municipalité est propriétaire d'une superficie de 5,27 hectares de la chênaie boréale.
Club de golf :	Le plus ancien terrain de golf en Amérique. Il constitue un espace vert de 22,9 hectares au coeur du périmètre urbain.
Chemin du Bout-de-l'Île :	Souvent sinueux, il invite à la modération et à l'observation.
Le Caillou du Pied-de- St-Roch : (Lieu-dit)	On raconte qu'à sa surface, cette roche porte l'empreinte des deux pieds nus d'un homme qui aurait couru, de même que celle d'une canne sur laquelle il s'appuyait et les pistes d'un chien. Curieusement, on sait que <i>Saint-Roch</i> , atteint de la peste, avait trouvé refuge au fond des bois et que le chien du seigneur lui apportait son pain quotidiennement de la table de son maître. Les gens de la région ne manquaient pas d'alimenter la rumeur voulant que les traces sur le rocher étaient bel et bien celles de <i>Saint-Roch</i> et de son chien.

Mont des Roses :	<p>(Lieu-dit)</p> <p>En 1759, le général James Wolfe comprenant l'avantage stratégique du fief de Beaulieu y établira, au lieu-dit « Mont-des-roses », l'un de ses quartiers militaires pour mener le siège de Québec qui culminera par la bataille des Plaines d'Abraham qui verra la victoire de l'Angleterre sur la France et qui aura une influence déterminante sur l'issue de la Guerre de Sept Ans en Amérique du Nord.</p>
Logements :	<p>Le territoire compte 448 logements dont le tiers est situé à l'intérieur du périmètre urbain. Sainte-Pétronille ne compte aucun édifice à appartements. 93% des citoyens déclarent être propriétaires de leur logement contre 58% dans la CMQ ;</p>
Scolarité :	<p>La proportion de la population de Sainte-Pétronille qui détient un certificat, diplôme ou grade universitaire est plus importante que celle de la CMQ (40,9% vs 30,5%).</p>
Revenu médian :	<p>Le revenu médian des ménages privés de notre communauté est 42% plus élevé que la moyenne de la CMQ.</p>
Lieu de travail :	<p>En 2009, 84% des résidents de Sainte-Pétronille déclaraient travailler dans une autre municipalité dont 67,8% à Québec.</p>
Loisirs :	<p>Aucun service de loisir regroupé n'est disponible sur l'île d'Orléans. Le hockey mineur structuré est offert sur la Côte-de-Beaupré avec environ 6-8 inscriptions annuelles en provenance de Sainte-Pétronille.</p>
Sécurité publique :	<p>Le Comité de Sécurité Publique de la MRC évalue les services rendus et participe à l'identification des priorités d'action. Le Service de Sécurité Incendie de la MRC coordonne la Plan de Couverture de Risque Incendie.</p>
APBVQ :	<p>Association des plus beaux villages du Québec</p> <p>La Municipalité en est membre depuis sa fondation en 1998. La charte a pour objectif de susciter la préservation, la mise en valeur et la promotion économique et culturelle des noyaux villageois et des hameaux les plus représentatifs de l'occupation humaine sur le territoire du Québec, tant dans leurs aspects géographique qu'historique et culturel, et qui présentent des ensembles authentiques et harmonieux du patrimoine naturel, humain et architectural formant un paysage de grande qualité.</p>

Les Fleurons du Québec : Autrefois, *Fleurir le Québec*, ce concours d'embellissement horticole et paysager décerne une cote de classification triennale à plus de 350 municipalités du Québec. Avec 4 Fleurons obtenus en 2009, Sainte-Pétronille figure seule dans la région de la Capitale Nationale parmi un groupe restreint de 29 municipalités du Québec. Les Fleurons du Québec sont une source de motivation formidable pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable.

Prochaine évaluation : Juillet - Août 2012

Collectivités en fleurs : Organisme canadien engagé à promouvoir la fierté civique, la responsabilité environnementale et la valorisation des espaces verts. Seules les municipalités ayant obtenu **4 Fleurons** aux concours provinciaux y sont invitées. L'évaluation portera sur la propreté, l'action environnementale, la conservation du patrimoine, la foresterie urbaine, l'aménagement paysager, les arrangements floraux et l'implication communautaire.

Prochaine évaluation : 17 Juillet 2012

E - Environnement légal

La Municipalité vit dans un environnement légal très strict. Toutes les responsabilités dévolues aux municipalités proviennent de lois.

L'aménagement du territoire est une responsabilité partagée à différents niveaux. Au-delà des lois provinciales qui encadrent les orientations générales, deux autres paliers intermédiaires interviennent en imposant leurs couleurs régionales et locales.

Les grandes orientations issues du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) de la CMQ et du Schéma d'Aménagement Révisé (SAR) de la MRCIO vous sont présentées très sommairement :

1 – CMQ - Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD)

La Communauté Métropolitaine de Québec a adopté en avril 2011 le PMAD – BÂTIR 2031.

Les trois défis à relever sont :

STRUCTURER	Développer un territoire encore plus attractif
ATTIRER	Cohérence entre l'organisation du territoire et la mobilité durable et
DURER	Construire une région métropolitaine durable

Les 4 objectifs poursuivis par la CMQ sont :

- 1 - Hiérarchiser le territoire métropolitain à partir des pôles métropolitains, de noyaux périurbains et d'axes structurants ;
- 2 – Consolider ces pôles, ces noyaux et ces axes en y favorisant une mixité des activités ;
- 3 – Diriger vers ces pôles, ces noyaux et ces axes les activités ainsi que les équipements les plus structurants en fonction de leur rayonnement ;
- 4 – Accroître l'accessibilité au transport collectif par une augmentation des activités humaines aux abords des arrêts et des principaux réseaux.

La planification doit :

- Proposer, au sein des milieux naturels, un lotissement plus sensible sur le plan environnemental que les lotissements traditionnels ;
- Limiter l'étalement du réseau routier ;
- Privilégier un aménagement qui permet la préservation et la mise en valeur de 50% et plus des espaces naturels ;
- Assurer le maintien des superficies arbustives et arborescentes ;
- Limiter la fragmentation du milieu naturel et des habitats fauniques ;
- Préserver la biodiversité et les paysages naturels ;
- Préserver la qualité des plans d'eau et limiter le ruissellement de surface et
- Intégrer les constructions au milieu naturel en respectant le couvert forestier et la topographie.

Cette vision favorise le développement de la ville-centre et relègue à la banlieue un caractère accessoire.

Pour la MRC de l'Île d'Orléans, les faits saillants :

La municipalité de Saint-Pierre est reconnue comme un noyau périurbain ;

La cible de proportion des aires protégées (Conservation) sur le territoire de la CMQ est de 12% ;

Le critère de densité moyenne à l'intérieur du périmètre urbain est de 3,5 logements / hectare ;

Le critère de densité moyenne à l'extérieur du périmètre urbain est de 2,0 logements / hectare.

2 – MRC IO - Schéma d'Aménagement Révisé (SAR)

La MRC de l'Île d'Orléans a adopté en 2005 un Schéma d'Aménagement Révisé (SAR).

Il contient :

- Les grandes orientations de l'aménagement du territoire;
- Les grandes affectations du territoire ;
- Les orientations d'aménagement et les affectations du sol visant à assurer la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser la coexistence harmonieuse des usages ;
- Les périmètres d'urbanisation;
- Les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Les voies de circulation dont la présence fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, santé publique ou de bien-être général;
- Les parties du territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique;
- L'organisation du transport terrestre (localisation et demande) et
- La nature des infrastructures et des équipements importants qui existent et ceux projetés.

Le territoire de l'Île est découpé en aires d'affectation selon l'occupation actuelle du sol, le potentiel des différents secteurs et les orientations de la MRC à l'égard de chacun de ces secteurs. On y reconnaît quatre types d'affectation du sol soit :

Le périmètre urbain;

L'agriculture ;

La villégiature et la récréation et

La conservation, spécifiquement le boisé de Beaulieu.

Dans la zone agricole permanente, le schéma d'aménagement reconnaît la présence d'îlots déstructurés, c'est-à-dire, des espaces irrécupérables pour l'agriculture, caractérisés par des usages non agricoles et entrecoupés de terrains vacants.

La création de ces îlots déstructurés a pour but de maintenir et de consolider certains secteurs perdus à l'agriculture tout en protégeant davantage le reste de la zone agricole. Les îlots résidentiels ont été créés autour de secteurs où l'usage habitation est dominant. Dans ces secteurs, seuls les usages habitation et ceux qui sont autorisés en zone agricole, sont permis.

Au cours des années, les administrations municipales ont regroupé les services fournissant des économies d'échelle. Cette rationalisation des fonctions amène certains acteurs à soulever des idées de fusions municipales.

3 – Municipalité de Sainte-Pétronille – Règlements d’urbanisme

La Municipalité a adopté son Plan d’urbanisme en 1986. Voici les 5 grandes orientations qui ont guidé les élus dans leurs décisions :

1- *Privilégier la vocation résidentielle*

Sainte-Pétronille a une vocation fondamentalement résidentielle que la municipalité entend privilégier en complémentarité avec les commerces d’hébergement et d’alimentation déjà implantés. À cette fin, la municipalité entend donc conserver les caractéristiques actuelles de l’affectation du sol sur son territoire.

2- *Maintenir la vocation agricole*

Environ 80% de Sainte-Pétronille est zonée agricole. Une partie importante de la municipalité est encore couverte de boisés. Cet environnement crée un microclimat qui favorise des conditions intéressantes de croissance pour les végétaux.

3- *Protéger l’occupation actuelle des sols*

Considérant le caractère de l’Ile d’Orléans soit son statut d’arrondissement historique, le caractère spécifique de Sainte-Pétronille, les objectifs de la CPTAQ, les difficultés connues au niveau de l’approvisionnement en eau et de l’épuration des eaux usées, ainsi que la faible superficie de l’espace constructible, on entend contenir à l’intérieur d’un périmètre rationnel, l’urbanisation de la municipalité.

4- *Mettre le patrimoine en valeur*

Sainte-Pétronille possède un patrimoine architectural exceptionnel que la municipalité entend protéger et mettre en valeur. Considérant la volonté d’admettre une certaine forme de développement résidentiel tout en garantissant au domaine bâti d’intérêt patrimonial un environnement architectural qui respecte ses spécificités, la municipalité entend assujettir la construction de bâtiments contemporains à des prescriptions architecturales qui assurent une insertion harmonieuse de ceux-ci au contexte urbain environnant.

5- *Préserver la qualité de vie*

Sainte-Pétronille doit servir ses résidents d’abord et maintenir la qualité de vie que chacun recherche. Cette qualité de vie passe d’abord par la qualité des installations sanitaires, par le développement d’espaces fleuris, par la conservation des milieux boisés et par la préservation des acquis architecturaux.

La réglementation qui en a découlé est encore aujourd’hui la plus sévère de la MRC. Au fil des années, de nombreux amendements ont permis de l’adapter aux nouvelles réalités. Elle constitue le premier niveau d’intervention par rapport aux besoins des citoyens.

Cependant les difficultés d’application grandissantes, les nouveaux modes de construction et l’apparition de nouveaux matériaux rendent les décisions plus difficiles et requièrent de plus en plus l’usage des dérogations mineures.

F- Analyse statistique

L'analyse quantitative présente la situation de la municipalité du Village de Sainte-Pétronille à partir de statistiques disponibles au 1^{er} janvier 2012. Les données municipales seront comparées à celles des MRC de l'Île d'Orléans (MRCIO), de la Côte-de-Beaupré (MRCCB), de la Jacques-Cartier (MRCJC) et de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) afin de valider les tendances. La période de référence utilisée couvre les années 1986-2011.

L'analyse quantitative sera divisée en quatre thèmes :

- 1 – Qualité de vie / Démographie
- 2 - Gestion municipale
- 3 – Environnement / Aménagement du territoire

F 1 – QUALITÉ DE VIE / DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 1–Population, superficie et densité d'occupation par municipalité

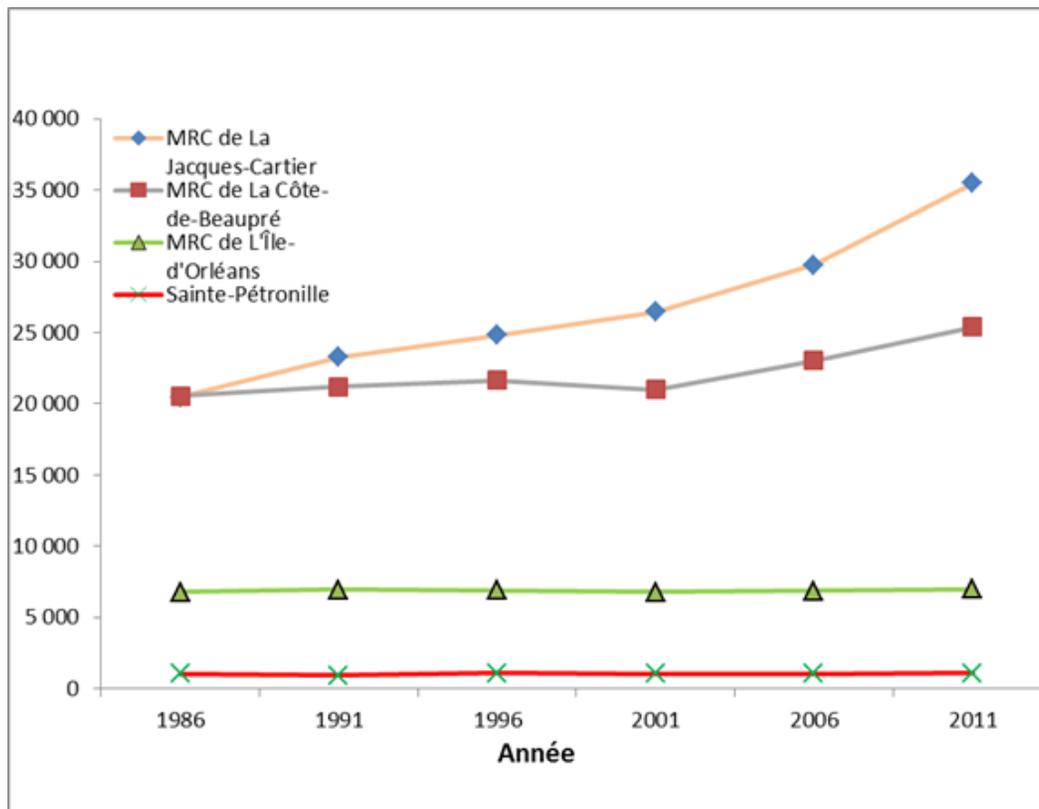
Municipalités	Population						2012	Var 1986- 2011	% 1986- 2011	Superficie (hectares) 2011	Densité / hectare 2011
	1986	1991	1996	2001	2006	2011					
Agglomération de Québec	463 355	478 990	504 235	507 986	524 939	546 726		83 371	18,0%	54765	9,98
Québec	440 600	451 070	473 569	476 330	491 142	511 919		71 319	16,2%	45426	11,27
L'Ancienne-Lorette	13 745	15 240	15 895	15 929	16 516	16 695		2 950	21,5%	763	21,88
Saint-Augustin-de-Desmaures	9 010	12 680	14 771	15 727	17 281	18 112		9 102	101,0%	8576	2,11
Lévis	95 755	119 355	118 344	121 999	130 006	137 394		41 639	43,5%	44932	3,06
MRC de La Jacques-Cartier	20 475	23 275	24 819	26 459	29 738	35 463		14 988	73,2%	150816	0,24
Fossambault-sur-le-Lac	650	815	921	1 055	1 532	1 741		1 091	167,8%	1138	1,53
Lac-Beauport	3 715	4 460	5 008	5 519	6 081	7 084		3 369	90,7%	6127	1,16
Lac-Delage	290	340	368	447	530	520		230	79,3%	152	3,42
Lac-Saint-Joseph	70	140	83	184	266	258		188	268,6%	3359	0,08
Sainte-Brigitte-de-Laval	2 390	2 835	3 214	3 383	3 790	4 729		2 339	97,9%	10869	0,44
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	3 590	4 010	4 428	4 681	5 021	6 087		2 497	69,6%	12115	0,50
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 715	2 755	2 204	2 256	2 827	3 385		670	24,7%	43530	0,08
Shannon	3 310	3 535	3 751	3 668	3 825	4 782		1 472	44,5%	6363	0,75
Stoneham-et-Tewkesbury	3 745	4 385	4 842	5 266	5 866	6 877		3 132	83,6%	67163	0,10
MRC de La Côte-de-Beaupré	20 560	21 200	21 628	20 984	23 015	25 397		4 837	23,5%	64461	0,39
Beaupré	2 725	2 675	2 799	2 761	3 006	3 233		508	18,6%	2266	1,43
Boischatel	3 665	3 875	4 152	4 303	5 287	6 242		2 577	70,3%	2093	2,98
Château-Richer	3 800	3 690	3 579	3 442	3 563	4 015		215	5,7%	22945	0,17
L'Ange-Gardien	2 415	2 820	2 841	2 815	3 008	3 499		1 084	44,9%	5346	0,65
Sainte-Anne-de-Beaupré	3 165	3 145	3 023	2 752	2 803	2 874		-291	-9,2%	6264	0,46
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 715	1 995	2 219	2 014	2 546	2 748		1 033	60,2%	8326	0,33
Saint-Joachim	1 490	1 475	1 493	1 471	1 362	1 336		-154	-10,3%	4261	0,31
Saint-Tite-des-Caps	1 585	1 525	1 522	1 426	1 440	1 450		-135	-8,5%	12925	0,11
MRC de L'Île-d'Orléans	6 770	6 955	6 892	6 779	6 862	7 010	6 987	240	3,5%	19280	0,36
Sainte-Famille	1 025	2 010	913	882	844	878	865	-147	-14,3%	4846	0,18
Sainte-Pétronille	1 070	945	1 090	1 038	1 060	1 101	1 112	31	2,9%	450	2,45
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	480	1 125	484	489	573	582	576	102	21,3%	2921	0,20
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	895	490	847	862	968	983	986	88	9,8%	4349	0,23
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 410	835	1 576	1 617	1 601	1 658	1 616	248	17,6%	3572	0,46
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 890	1 550	1 982	1 891	1 816	1 808	1 832	-82	-4,3%	3134	0,58
Communauté métropolitaine de Québec	606 915	649 775	675 918	684 207	714 560	751 990		145 075	23,9%	334254	2,25

Population 1986-2011 :

Le Tableau 1 présente les croissances de la population par municipalité. Celle de Sainte-Pétronille a cru de 2,9% au cours des 25 dernières années contre 3,5% pour la MRC.

Au cours de la même période, la population de la CMQ a cru de 23,9% et celles de la MRC de la Jacques-Cartier ainsi que les villes de Lévis, St-Augustin-de-Desmaures, Château-Richer, L'Ange-Gardien et St-Ferréol-les-Neiges ont connu une croissance supérieure à 40%.

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la population par MRC 1986-2011



Le Graphique 1 démontre bien les différentes tendances d'une MRC à l'autre.

Superficie par municipalité de la CMQ

Le Tableau 1 présente les superficies de chaque municipalité de la CMQ. La superficie de Sainte-Pétronille n'est que de 4,5 km². Elle représente 2,3% du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans et 15,7% de sa population.

Densité d'occupation par municipalité de la CMQ

La densité d'occupation du territoire de la municipalité de Sainte-Pétronille est 6,6 fois supérieure à la moyenne de la MRC de l'Île d'Orléans.

TABLEAU 2 – Scénario de croissance de la population par MRC 2006-2031

Territoires	2006	2011	2016	2021	2026	2031	2006-2031	
Agglomération de Québec	531 990	549 917	564 102	574 827	583 545	589 891	57 901	10,9%
Ville de Lévis	131 467	139 689	146 024	151 105	154 829	156 839	25 372	19,3%
MRC de La Jacques-Cartier	30 209	33 450	35 476	36 789	37 473	37 572	7 363	24,4%
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 224	25 346	27 470	29 221	30 548	31 357	8 133	35,0%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 875	6 790	6 719	6 677	6 629	6 561	-314	-4,6%
Communauté métropolitaine de Québec	723 765	755 192	779 791	798 619	813 024	822 220	98 455	13,6%
RMR de Québec	724 320	756 496	781 452	800 503	814 960	824 094	99 774	13,8%
Le Québec	7 631 552	7 946 837	8 227 004	8 470 571	8 678 345	8 838 257	1 206 705	15,8%

Population 2006-2031 :

Le Tableau 2 présente la prévision de la population sur les territoires de la CMQ. Pour les 25 prochaines années, on prévoit une croissance de 13,6% pour la CMQ, 35% pour la MRC de la Côte-de-Beaupré et 24,4% pour la MRC de la Jacques-Cartier. Au cours de la même période, la MRC de l'île d'Orléans subirait une **décroissance de 4,6%**.

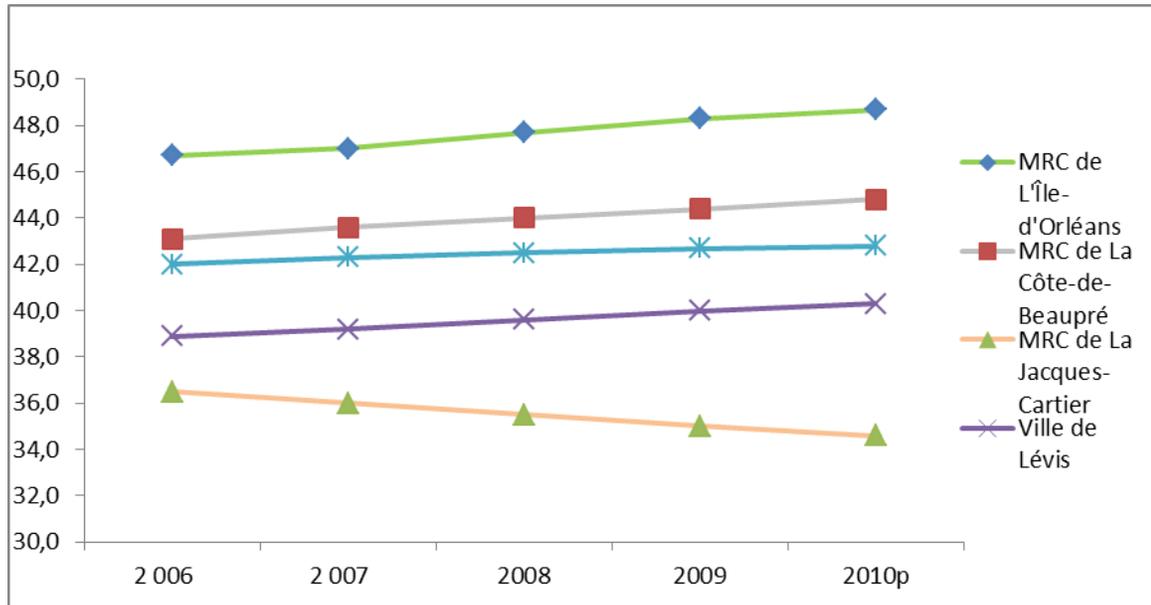
TABLEAU 3- Évolution de l'âge médian par villes et MRC de la CMQ 2006-2010

Territoires	2 006	2 007	2008	2009	2010 ^P
Agglomération de Québec	42,0	42,3	42,5	42,7	42,8
Hommes	40,1	40,4	40,5	40,5	40,6
Femmes	43,7	44,1	44,4	44,6	44,9
Ville de Lévis	38,9	39,2	39,6	40,0	40,3
Hommes	37,7	38,1	38,6	39,0	39,5
Femmes	40,1	40,3	40,7	40,9	41,2
MRC de La Jacques-Cartier	36,5	36,0	35,5	35,0	34,6
Hommes	36,7	36,3	36,0	35,7	35,4
Femmes	36,3	35,5	34,8	34,1	33,7
MRC de La Côte-de-Beaupré	43,1	43,6	44,0	44,4	44,8
Hommes	42,7	43,2	43,6	44,0	44,3
Femmes	43,5	44,1	44,4	44,8	45,2
MRC de L'Île-d'Orléans	46,7	47,0	47,7	48,3	48,7
Hommes	46,5	46,9	47,8	48,5	49,1
Femmes	46,8	47,1	47,5	48,0	48,2

Âge médian 2006-2010 :

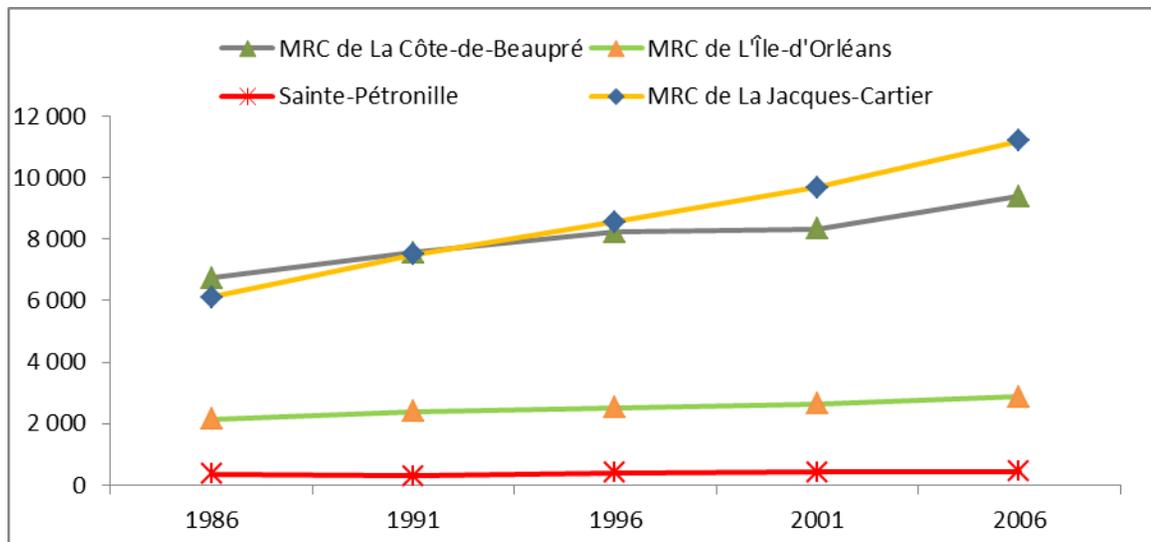
Le Tableau 3 présente l'évolution de l'âge médian par villes et MRC de la CMQ. L'âge médian moyen des résidents de l'Île d'Orléans est le plus élevé de toute la région. À 48,7 ans, il est 14% supérieur à la moyenne régionale de 42,8 ans. Entre 2001 et 2006, la proportion des pétronillais (ses) de 25-44 ans est passée de 26,6% à 19,3%. À l'opposé, la proportion des 65 ans et plus est passée de 12,1% à 14,6%.

GRAPHIQUE 2- Évolution de l'âge médian par villes et MRC de la CMQ 2006-2010



Le Graphique 2 démontre bien les différences observées à l'intérieur de la CMQ.

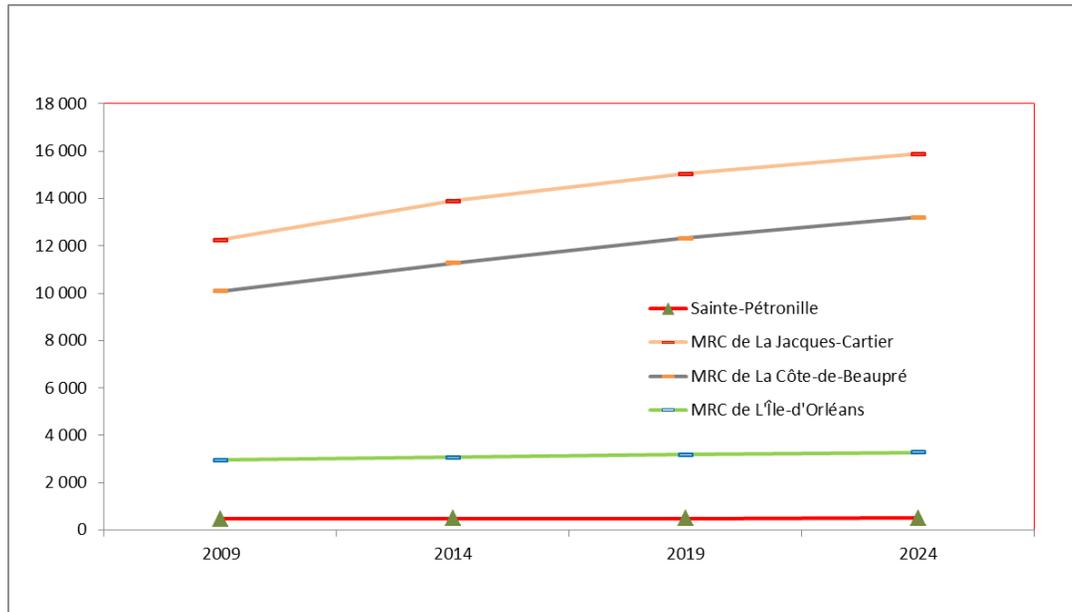
GRAPHIQUE 3- Évolution du nombre de ménages par MRC 1986-2006



Le Graphique 3 démontre la croissance du nombre de ménages par MRC. Les MRC de la Côte-de-Beaupré et de la Jacques-Cartier connaissent de fortes croissances.

Entre 1986 et 2006, le nombre de ménages sur le territoire de Sainte-Pétronille a cru de 25%, passant de 360 à 450.

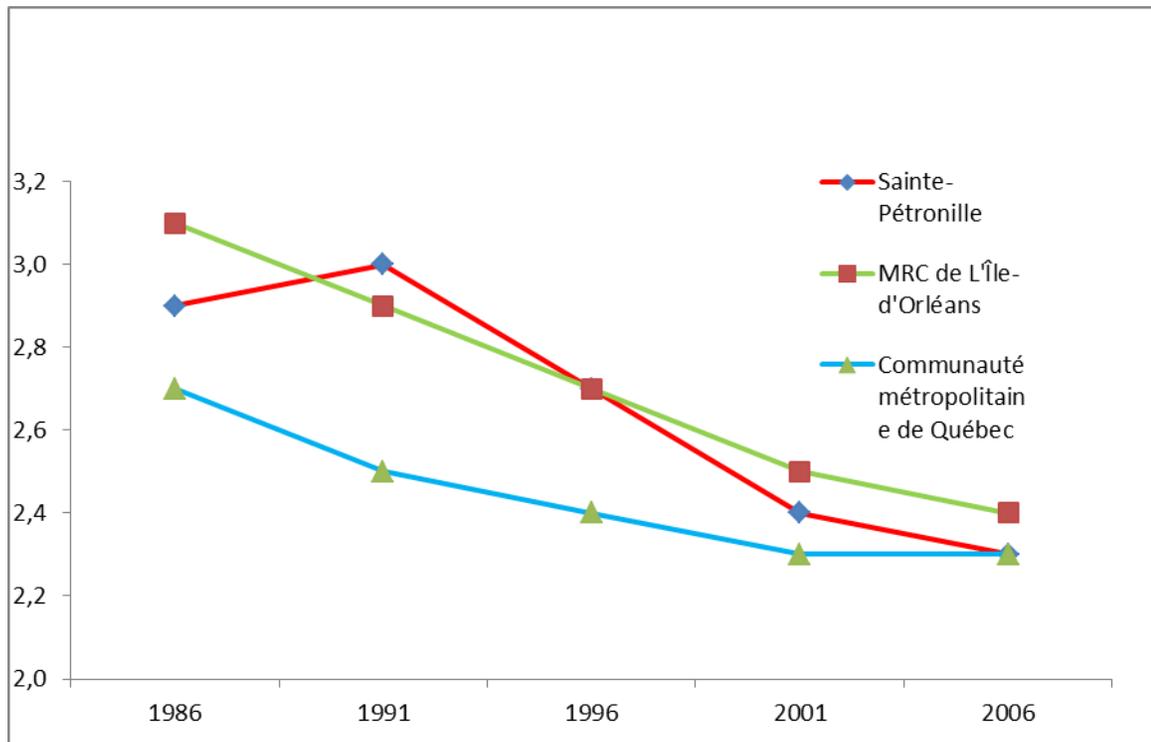
GRAPHIQUE 4- Estimation du nombre de ménages par municipalité 2009-2024



Estimation du nombre de ménages 2009-2024

Le graphique 4 présente la croissance estimée du nombre de ménages par MRC. Les croissances anticipées sur le territoire de la CMQ est de 15,5%, 11,0% pour la MRC IO et 6,4% pour Sainte-Pétronille. Il s'agit de 30 nouveaux ménages pour les 15 prochaines années, soit une croissance de 0,43% par année.

GRAPHIQUE 5 - Évolution du nombre de personnes par ménage 1986-2006



Évolution du nombre de personnes par ménage 1986-2006

Les résultats du Graphique 5 démontrent la tendance régionale de diminution du nombre de personnes par ménage. Le taux de décroissance de la CMQ est de 14,8% alors qu'il grimpe à 20,7% à Sainte-Pétronille et à 22,6% sur le territoire de l'Île d'Orléans.

TABLEAU 4 – Naissances et taux de natalité 2004-2010

Communautés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2004-2010
								Taux / 1 000
Québec	74068	76341	81962	84453	87865	88891	88300	10,5
Sainte-Famille	5	8	5	10	11	8	5	8,5
Sainte-Pétronille	9	3	9	5	7	5	11	6,4
Saint-François	3	4	3	5	4	3	7	7,1
Saint-Jean	6	8	8	3	6	3	13	6,8
Saint-Laurent	6	16	17	12	17	9	16	8,0
Saint-Pierre	20	12	16	15	22	23	23	10,4
MRC IO	49	51	58	50	67	51	75	8,2

Naissances et taux de natalité 2004-2010

Le tableau 4 compare les taux moyens de natalité entre les municipalités de l'Île d'Orléans et la Province de Québec pour la période 2004-2010.

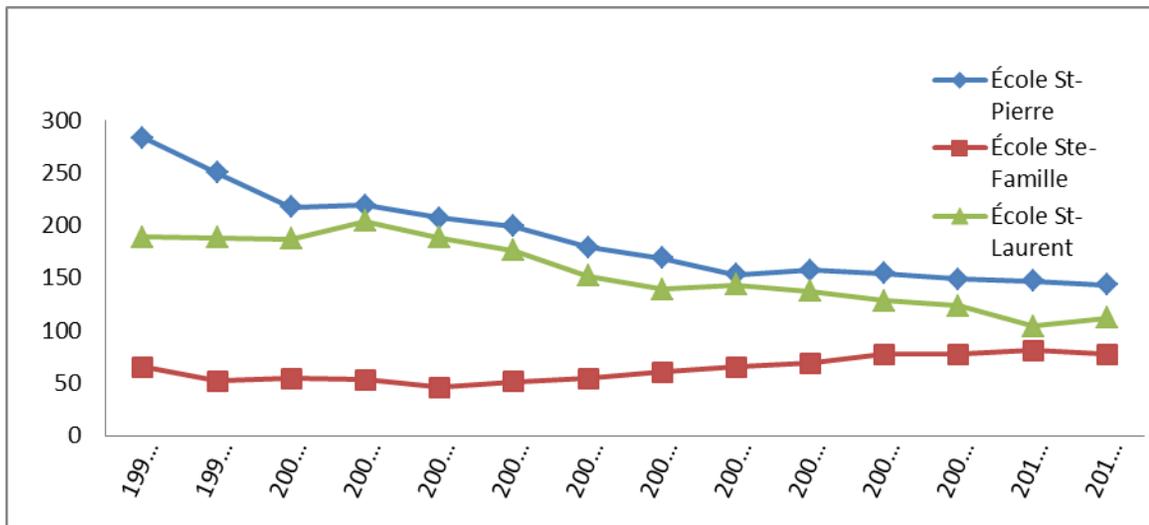
À l'Île d'Orléans, on comptabilise 8,2 naissances par 1 000 habitants comparativement à 10,5 pour la province.

À Sainte-Pétronille, c'est 6,4 naissances par 1 000 habitant par rapport à 10,5 pour la province.

TABLEAU 5 – Évolution des inscriptions aux écoles primaires de l'Île d'Orléans 1998-2011

Écoles	Inscriptions														Variations - %		
	1998-99	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	1998/2011	2002/2011	2007/2011
École St-Pierre	283	250	217	219	207	199	179	169	153	157	154	149	147	143	-49,5%	-30,9%	-8,9%
École Ste-Famille	65	52	54	53	46	51	54	60	65	69	77	77	81	77	18,5%	67,4%	11,6%
École St-Laurent	189	188	187	204	188	176	152	139	143	137	128	123	104	112	-40,7%	-40,4%	-18,2%
TOTAL - Ile d'Orléans	537	490	458	476	441	426	385	368	361	363	359	349	332	332	-38,2%	-24,7%	-8,5%

GRAPHIQUE 6 – Évolution des inscriptions aux écoles primaires de l’Ile d’Orléans 1998-2011



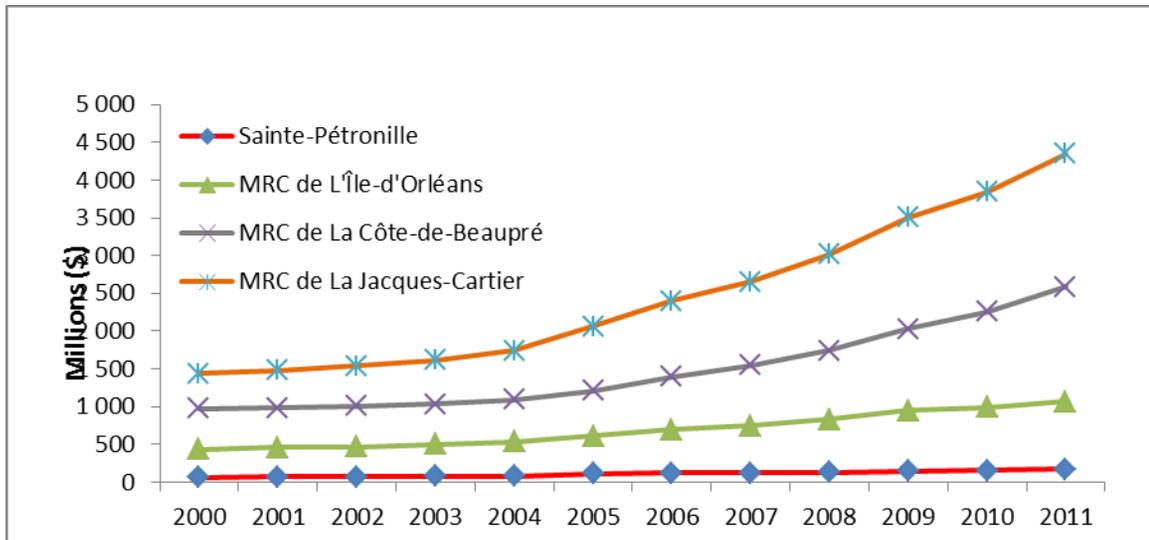
Évolution du nombre d’inscriptions – Écoles primaires sur le territoire de la MRC de l’Ile d’Orléans 1998–2011

Le Tableau 5 et le Graphique 6 présentent l’évolution des inscriptions aux écoles publiques sur le territoire de l’Ile d’Orléans. La fréquentation des écoles privées par les enfants de notre territoire est inconnue.

Parallèlement, les places à la garderie publique sont tous comblées. Le CPE Les Lucioles opère à sa capacité maximale de 63 enfants et gère une liste d’attente.

F 2 - GESTION MUNICIPALE

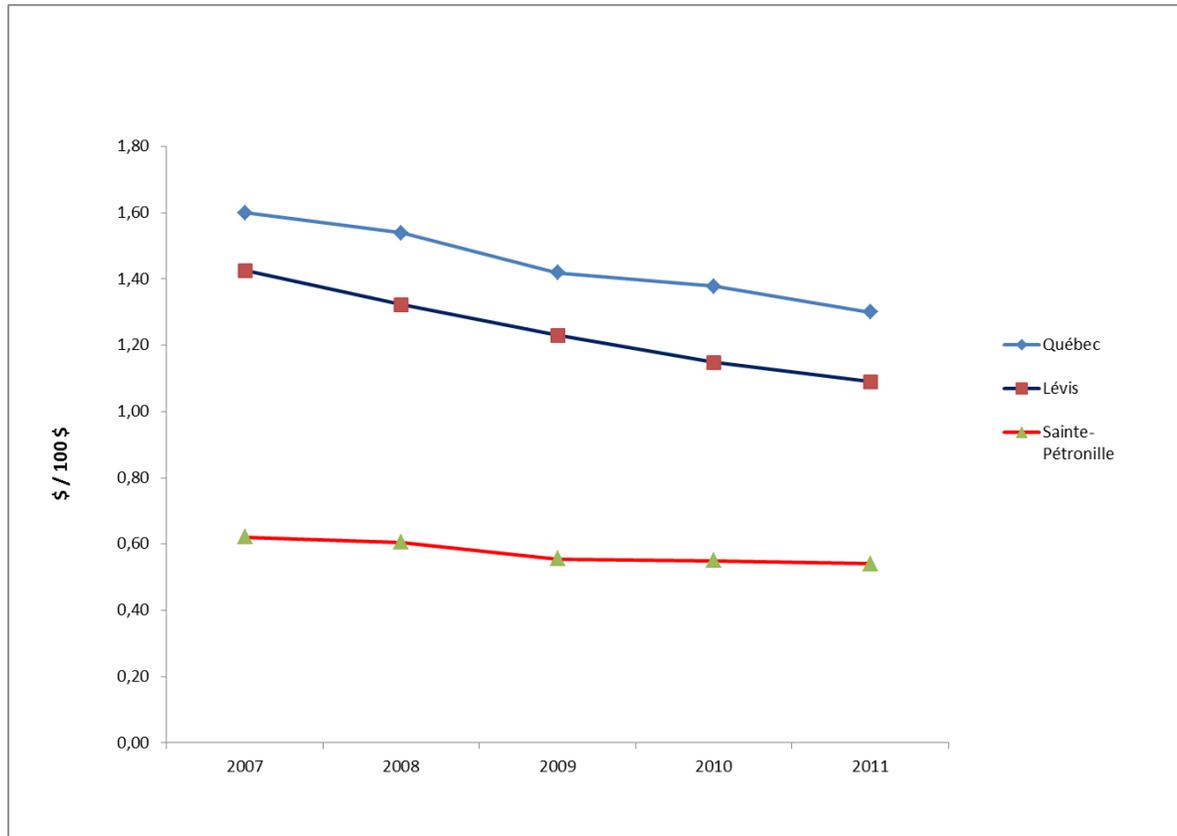
GRAPHIQUE 7 – Évolution de la richesse foncière par MRC 2000-2011



Évolution de la richesse foncière - 2000-2011

Le Graphique 7 présente la croissance de la richesse foncière par MRC. Les valeurs imposables sur le territoire de l'Île d'Orléans comme sur l'ensemble du territoire de la CMQ a cru de façon importante au cours des 10 dernières années. La richesse foncière collective a cru de 59% à Sainte-Pétronille, 44% à l'Île d'Orléans, 67% sur la Côte-de-Beaupré, 102% dans la Jacques-Cartier et 57% à la CMQ.

GRAPHIQUE 8 – Évolution du taux global de taxation 2007-2011



Évolution du taux global de taxation 2007-2011

Le graphique 8 présente l'évolution du taux global de taxation sur les immeubles de trois MRC. En lien avec le Graphique 7, on constate une plus grande diminution du taux de taxation pour les villes où la croissance de la richesse foncière est la plus élevée.

TABLEAU 6 – Profils financiers 2011

Profils financiers 2011 de quelques communautés

Territoires	Population	RFU	RFU / Hab.	RFU / Log.	TGTU	Compte de taxe moyen	Charges	Taxes / Habitant	Charges / Habitant	Endette- ment / Habitant	Indice Effort fiscal
	n	\$	\$	\$	\$/100\$	\$	\$/100\$	\$	\$	\$	/100
Sainte-Pétronille	1 101	180 657 224	155 658	328 869	0,536	1 761	0,670	826	975	45	46
MRC Ile d'Orléans	7 010	1 110 574 458	151 919	280 934	0,560	1 570	0,750	841	1 068	734	48
CMQ	751 990		98 742	214 522	1,240	2 757	2,390	1 407	2 149	3 224	111
Province de Québec	8 000 000		98 037	212 257	1,160	2 407	1,990	1 296	1 862	2 380	
Rang / 1079 municipalités	595 ^{ème}				16 ^{ème}		9 ^{ème}		143 ^{ème}		19 ^{ème}

Légende : RFU Richesse foncière uniformisée
 TGTU Taux global de taxation uniformisé

Le Tableau 6 compare les profils financiers de la municipalité de Sainte-Pétronille à celles de la MRC IO, de la CMQ et de toute la province.

À Sainte-Pétronille :

La valeur moyenne des propriétés est parmi les plus élevée de la province ;

L'endettement est nul ;

Le taux de taxation est parmi les plus faibles de la province ;

Le compte de taxes moyen se situe à 73% de la moyenne provinciale et à 64% de la moyenne régionale ;

Entre 2006 et 2011, la croissance du compte de taxes moyen a cru de :

20% Ville de Québec

14% Ville de Lévis et

38% Sainte-Pétronille (67% depuis 2003)

L'indice d'effort fiscal est parmi les plus faibles de la province.

Parmi les 1079 municipalités du Québec, Sainte-Pétronille occupe une position enviable. Elle se classe :

16^{ème} pour le taux de taxation ;

9^{ème} pour les charges par 100\$ d'évaluation et

19^{ème} pour l'indice d'effort fiscal.

TABLEAU 7 – Coût des principaux services - MRC / Sainte-Pétronille - 2003-2012

Comptes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 B	2012/2003	%/an	\$/100\$
Revenus													
Taxes foncières	517 885	535 622	557 946	582 028	657742	706457	749580	789812	821756	864447	66,9%	7,4%	0,525 \$
Droits de mutations	54 092	29 278	31 179	29 382	25999	35937	51955	47079	63398	40000	17,2%	2,2%	0,046 \$
Dépenses													
CMQ													
Quote-part - C M Q	5 237	6 127	7 255	10 708	6204	6469	6709	6349	6945	6973	33,1%	3,7%	0,004 \$
MRC													
Quote-part - M R C	47 848	52 769	57 046	80 255	89929	91136	80366	106947	117194	124233	159,6%	17,7%	0,075 \$
(Administration, Aménagement du territoire, Inspection, Développement culturel, Cours d'eau, Accueil touristique et CLD ...)													
Évaluation	15 246	16 586	14 743	36 908	22015	15437	28418	23192	17463	29800	95,5%	10,6%	0,018 \$
Sûreté du Québec	129 339	130 452	140 056	144 964	181039	178162	155266	158973	160192	154407	19,4%	2,2%	0,094 \$
Service incendie	26 312	26 936	27 993	69 295	61252	67809	65930	63791	75219	80000	204,0%	22,7%	0,049 \$
PGMR	70 913	81 726	82 151	86 767	83456	83070	88540	79540	88083	87450	23,3%	2,6%	0,053 \$
PluMobile	1 052	1 100	3 270	3 207	4276	4276	4276	4312	4288	4679	344,8%	38,3%	0,003 \$
Ste-Pétronille													
Rémunération des élus	13 255	16 493	20 107	30 071	34 970	36 727	38 746	29 342	30 318		128,7%	16,1%	0,019 \$
Voirie	14 997	42 457	23 646	28 696	15 045	48 394	30 406	31 394	44 074		193,9%	24,2%	0,028 \$
Enlèvement de la neige	32 597	33 430	37 865	34 539	34 945	46 113	58 143	60 050	62 813	69 200	92,7%	10,3%	0,042 \$
Moniteurs	7 125	12 141	10 192	16 955	22 548	23 291	20 830	33 711	30 031		321,5%	35,7%	0,019 \$
Éclairage des rues	8 770	9 659	9 440	9 422	11 242	9 887	12 038	13 803	12 802	14 500	65,3%	7,3%	0,009 \$
Journal Le Beau Lieu	4 650	6 570	6 593	6 848	7 196	7 567	10 721	4 421	3 950	4 000	-14,0%	-1,7%	0,002 \$

Les municipalités de l'Île d'Orléans, ayant échappées au projet de fusions municipales en 2002, ont rationalisé l'offre de services aux citoyens. Afin d'en faciliter la gestion et profiter d'économies d'échelle, la MRC a fusionné les services suivants :

Aménagement du territoire et service d'inspection ;
 Évaluation ;
 Centre Local de Développement ;
 Accueil touristique ;
 Développement culturel ;
 Gestion des cours d'eau ;
 Gestion des matières résiduelles ;
 Sécurité publique ;
 Communications et
 Transport adapté.

Les services sous la responsabilité directe de la Municipalité sont

Administration courante ;
 Infrastructures et embellissement ;
 Urbanisme ;
 Déneigement ;
 Plan de mesures d'urgence ;
 Communications – Journal Le Beau Lieu et Portail électronique ;

Loisirs, camp d'été et activités communautaires ;
Bibliothèque.

Le Tableau 7 présente la croissance des principaux postes financiers de la municipalité depuis 2003.

Au titre des revenus, les taxes foncières ont connu une croissance moyenne de 7,4% par année. Ce résultat ne tient pas compte de la croissance de la richesse foncière et représente la contribution directe des citoyens pour les services reçus.

Les services administrés par la MRC comptent pour plus du 2/3 des dépenses de la municipalité. La mise aux normes provinciales, toujours plus exigeantes, impose des charges financières rarement compressibles.

L'absence de croissance du nombre de ménages sur notre territoire combinée au retrait progressif du soutien gouvernemental explique que plusieurs postes de dépenses augmentent plus rapidement que l'inflation et limitent la marge de manœuvre des administrations municipales.

Les décisions à prendre dans les prochaines années devront être conséquentes.

F 3 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

TABLEAU 8 - Transactions immobilières – Résidences unifamiliales 2006-2011

Communautés	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sainte-Famille	4	6	2	0	4	6
Sainte-Pétronille	7	9	5	10	4	3
Saint-François	5	13	6	12	4	3
Saint-Jean	5	12	15	11	13	10
Saint-Laurent	9	17	15	16	19	16
Saint-Pierre	4	6	9	13	4	6
MRC IO	34	63	52	62	48	44

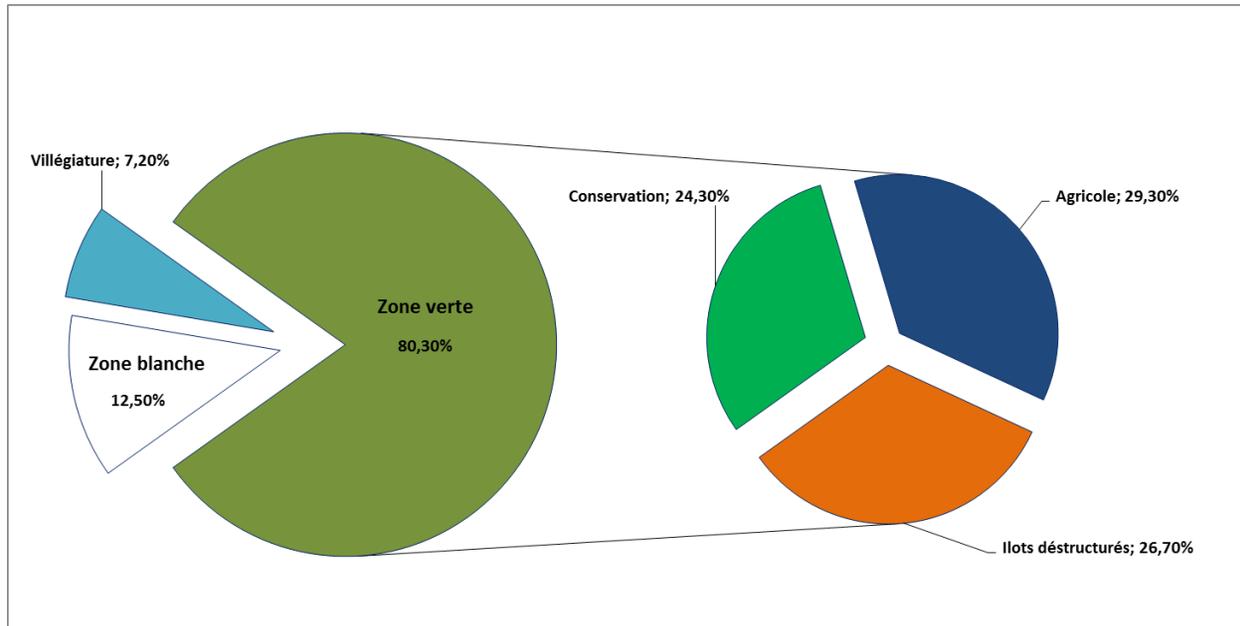
Les données proviennent **Chambre immobilière du Québec** ne tiennent pas compte des ventes directes.

TABLEAU 9 – Permis de mises en chantier résidentielles 2001-2011

Communautés	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sainte-Famille	3	0	3	3	2	4	4	6	5	1	2
Sainte-Pétronille	4	1	4	4	12	2	3	1	5	1	3
Saint-François	5	4	5	4	6	2	2	5	0	4	0
Saint-Jean	7	9	3	6	8	5	4	6	6	9	4
Saint-Laurent	12	9	8	12	8	8	4	9	9	11	6
Saint-Pierre	3	1	6	1	4	4	6	1	3	3	1
MRC IO	34	24	29	30	40	25	23	28	28	29	16

Les données proviennent de statistiques d'émission de permis de la **MRC Ile d'Orléans**.

GRAPHIQUE 9 – Distribution des usages sur le territoire 2011



Répartition des usages sur le territoire 2011

Le Graphique 9 présente la répartition des usages sur notre territoire. La superficie totale de la municipalité couvre 4,5 km² (450 hectares) à l'extrême ouest de l'Île d'Orléans.

La zone verte couvre 80,3% du territoire. On y retrouve principalement 3 usages :

Agricole (29,3% du territoire)	Productions végétales
Ilots déstructurés (26,7% du territoire)	Résidentiel
Conservation (24,3% du territoire)	Boisés

Le périmètre urbain couvre 12,5% du territoire. On y retrouve principalement 3 usages :

Village (10,8% du territoire)	Résidentiel
Public (1,5% du territoire)	Terrains municipaux et fabrique
Commercial (0,3% du territoire)	Commerces

La zone Villégiature couvre 7,2% du territoire. On y retrouve un seul usage :

Public	Villégiature et Récréation
--------	----------------------------

Les usages se sont distribués naturellement sur le territoire au cours des années jusqu'en 1978 :

L'agriculture s'est développée au nord-est du territoire ;

Le village s'est développé rapidement sur la pointe ouest du territoire dès le début du XIX^{ème} siècle. La construction du Château-Bel-Air, de résidences d'été et l'aménagement du golf en témoignent ;

Le boisé a été préservé au sud-est du territoire ;

Au milieu du XX^{ème} siècle, des rues publiques et privées font leur apparition à l'extérieur du périmètre urbain :

- 1950 : d'Orléans (Route des camps en 1950) ;
Marie-Anne
- 1960 : des Hêtres
des Chênes
Genest
- 1970 : des Pins
Cap-de-Condé
Ferland
- 1980 : des Sorbiers

En 1986, le Plan d'urbanisme interdit l'ouverture de nouvelles rues. On assiste alors à la densification des zones en construisant de nouvelles résidences sur les terrains vacants contigus aux rues existantes et en aménageant les chalets pour qu'ils deviennent habitables à l'année.

Quelques commerces de proximité apparaissent et disparaissent en fonction des besoins de la population :

Château Bel-Air	→	Auberge La Goéliche
Hôtel Bellevue	→	Résidence privée
Centrale téléphonique Bell	→	Centrale téléphonique Bell
Épicerie Blais	→	Chocolaterie
Épicerie Rousseau	→	Boutique La Chasse-Galerie
Boucherie Rousseau	→	Boucherie Rousseau
Restaurant Chez Ti-Lou	→	Résidence privée
Garderie Les Lucioles	→	Centre de ressourcement
Menuiserie Émond	→	Résidence privée en zone comm
Garage Laflamme	→	Résidence privée
Garage Émond	→	Résidence privée
Ferme Vézina	→	Vignoble et Table champêtre

TABLEAU 10 – Usages et densités d’occupation du territoire de Sainte-Pétronille

Zones		Hectares	%	Logements	Densité	Usages	Hectares	%	Norme CMQ
				n	Log. / ha				
Zone verte	Zone verte - Conservation	361,35	80,30%	300	0,83	Conservation	109,35	24,30%	12,00%
	Zone verte - Agricole					Agricole	131,85	29,30%	
	Zone verte - Ilots déstructurés					Ilots déstructurés	120,15	26,70%	
Zone blanche	Zone blanche - Résidentiel	56,25	12,50%	150	2,67	Résidentiel	48,43	10,76%	
	Zone blanche - Commercial					Commercial	1,28	0,28%	
	Zone blanche - Public					Public	6,54	1,45%	
Villégiature	Villégiature - Public	32,40	7,20%			Public	32,40	7,20%	
TOTAL		450,00	100,00%	450			450,00	100,00%	

Le Tableau 8 présente les usages et la densité d’occupation du territoire.

Densité d’occupation du territoire

Aujourd’hui, on dénombre approximativement 450 unités d’habitation dont le tiers se situe à l’intérieur du périmètre urbain.

Le Plan Métropolitain d’Aménagement et de Développement (PMAD) du territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) adopté le 28 avril 2011 recommandait les critères de densité suivants pour la MRC de l’Île d’Orléans :

- À l’intérieur du périmètre urbain : **3,5** logements par hectare et
- À l’extérieur du périmètre urbain: **2,0** logements par hectare.

Les critères de densité actuels dans notre municipalité sont :

- À l’intérieur du périmètre urbain : **2,7** logements par hectare et
- À l’extérieur du périmètre urbain: **0,8** logement par hectare.

Aires de conservation

Le Plan Métropolitain d’Aménagement et de Développement (PMAD) de la CMQ recommande de majorer la cible de proportion des aires protégées (Conservation) de 8% à 12%. Les groupes écologistes demandaient 17%.

La superficie actuelle de la zone de conservation de notre municipalité est de 109,35 hectares soit 24,3% du territoire.

G – Grille d’analyse

Deux réunions de travail tenues le 24 avril et le 8 mai 2012 ont permis de compléter le rapport diagnostique et soulever les particularités de notre territoire. Le groupe de travail était composé des élus municipaux, des membres du Comité Consultatif de l’Urbanisme et du Comité sur l’Avenir de Sainte-Pétronille.

La grille d’analyse regroupe sous trois thèmes les influences des environnements internes et externes de notre territoire. Elle est soutenue par les principes directeurs du Développement durable (ANNEXE 1)

1 – Qualité de vie / Démographie

- Force : Population scolarisée bénéficiant de meilleurs revenus ;
Bénévolat
Services de base en loisirs
- Faiblesses : Taux de natalité et population vieillissante ;
Transport en commun ;
Infrastructures de loisirs et de logements pour personnes âgées
- Menaces : Diminution de la population active ;
Accès à la propriété plus difficile pour les jeunes familles à revenus moyens ;
Baisse d’inscriptions aux écoles publiques ;
- Opportunités : Élaboration d’une politique familiale ;
Accessibilité aux logements pour personnes âgées ;
Appropriation d’immeubles à vocation publique ;
Inter-modalité des transports ;

2 – Gestion municipale

- Forces : Situation financière de la municipalité ;
Services fusionnés ;
Effort fiscal ;
Dévouement et implication citoyenne ;
- Faiblesses : Croissance du coût des services depuis 2003 ;
Peu de revenus commerciaux ;
Rigidité de la réglementation d’urbanisme quant à la mixité des fonctions
- Menaces : Croissance des dépenses supérieures au taux d’inflation ;
Obligations / Adaptation aux normes provinciales
- Opportunités : Augmenter l’effort fiscal ;
Refondre la réglementation d’urbanisme ;

3 – Environnement / Aménagement du territoire

- Forces : Proximité de la ville-centre ;
Couvert végétal / Aires de conservation importantes ;
Protection / Mise en valeur du patrimoine ;
Homogénéité des bâtiments ;
Règlementation d’urbanisme restrictive
- Faiblesses : Gestion des risques environnementaux ;
Difficultés d’application de la réglementation d’urbanisme par rapport aux
nouveaux besoins, nouvelles technologies et matériaux ;
Partage de la route (circulations automobile, cyclable et piétonnier
- Menaces : Détérioration de la qualité de l’eau souterraine ;
Peu de disponibilités pour de nouveaux logements ;
Double réglementation d’urbanisme
- Opportunités : Assainissement des eaux usées ;
Ilots déstructurés ;
Appropriation d’immeubles publics ;
Pratiques d’aménagement durable de la forêt et cours d’eau ;
Loi provinciale sur le patrimoine culturel

H – Éléments de la vision : Sainte-Pétronille en 2022

La vision stratégique est une **représentation du futur souhaité**, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective :

- rationnelle réfère à une analyse honnête et critique de la situation actuelle ;
- intuitive réfère à l'imagination et de la combinaison des valeurs ;
- englobante permet d'aborder les défis touchant un ensemble d'activités ;
- prospective constitue un appel pour un futur pressenti et voulu.

Les éléments de vision se regroupent sous les trois thèmes descriptifs de la réalité de Sainte-Pétronille. Ils ont été énoncés lors des rencontres de travail du 24 avril et du 8 mai derniers. Ils décrivent la nouvelle réalité rêvée pour 2022.

1 – Qualité de vie / Démographie

Sainte-Pétronille présente des aménagements de qualité qui répondent aux préoccupations environnementales, sociétales et économiques. La municipalité offre un milieu de vie où les personnes âgées peuvent concrétiser leur choix d'y rester et les jeunes familles leur rêve de s'y intégrer ; les citoyens y circulent à leur rythme et en sécurité tout au long de l'année. Sainte-Pétronille brille au fil des ans comme l'un des plus beaux villages du Québec ayant pu protéger ses espaces verts, ses paysages identitaires et ses bâtiments patrimoniaux ; ayant su créer un accès aux rivages et ayant réussi à relier les différents secteurs de la municipalité.

2 – Gestion municipale

Sainte-Pétronille compte sur le dévouement et la disponibilité, tant de ses élus que de ses citoyens, pour enrichir son offre de services. Des services de qualité sont disponibles avec un effort fiscal raisonnable, l'un des plus bas de la province de Québec. Les procédures bureaucratiques sont simples et les citoyens peuvent s'impliquer dans la prise de décision.

3 – Environnement / Aménagement du territoire

Sainte-Pétronille assure une utilisation optimale des espaces et une occupation dynamique de son territoire. Les eaux souterraines de qualité, favorables à la consommation, sont préservées et les eaux usées sont traitées. Les nouveaux bâtiments aménagés dans les îlots déstructurés respectent la réglementation et s'intègrent harmonieusement au paysage de Sainte-Pétronille. Une réglementation actualisée répond aux nouveaux besoins; elle permet de multiples usages, elle accueille l'utilisation tant de nouvelles technologies que de nouveaux produits dans le respect des principes du développement durable.

I - Sources consultées

Aménagement et développement du territoire – LA VISION STRATÉGIQUE, Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, 2007

Article de Gilles Gallichan, Le Devoir, 28 juin 2004

Bâtir 2031, Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) du territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec, 2011

Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) du territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal, Décembre 2011

Schéma d'Aménagement Révisé de la MRC de l'Ile d'Orléans, 2001

Plan d'urbanisme de Sainte-Pétronille, 1986

Ile d'Orléans – Horizon 2020 – Portrait de l'Ile d'Orléans, Avril 2009

Comité Consultatif de Citoyens – Objectifs, Novembre 2011

Profil socioéconomique de la Communauté Métropolitaine de Québec, Édition 2009

Bilan et perspectives 2010-2011 – Région Métropolitaine de Québec, Québec International, 2011

Profil financier 2011 – Sainte-Pétronille, Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Octobre 2011

Portrait statistique – Sainte-Pétronille, Communauté Métropolitaine de Québec, Août 2009

Sommaire du rôle d'évaluation foncière, Altus Québec, Décembre 2011

Matrice graphique – Sainte-Pétronille, Altus Québec, 2011

Règlement de zonage et contrôle des usages, MAMROT, 1993

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, Dossier 367632 – Demande à portée collective, Ilots déstructurés, octobre 2011

Plan de conservation de l'arrondissement historique de l'Ile d'Orléans, MAMROT, 2010

Normes d'intégration architecturale, MRC Ile d'Orléans, 2005

Normes d'intégration pour les nouvelles constructions – Arrondissement historique de l'Ile d'Orléans, Roger Chouinard, 2006

Inventaire des maisons patrimoniales – Arrondissement historique de l'Ile d'Orléans - Sainte-Pétronille, MCCCQ, Août 2010

Politique culturelle et patrimoniale, MRC Ile d'Orléans, 2005

Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Ile d'Orléans, Commission des Biens Culturels du Québec, Août 2006

Loi sur le patrimoine culturel – Octobre 2011

Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation, Éditeur officiel du Québec, 2011

Avant-projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, 2011

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA), MAMROT, 2010

Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) – Composition, tâches et fonctionnement – MAMROT, 2011

Analyse urbaine du Village de Sainte-Pétronille - Concepts et méthodes en design urbain, Kévin Sylvain et Al., Décembre 2011

Sites électroniques :

<http://ste-petronille.iledorleans.com/>

<http://mrc.iledorleans.com/fra/default.asp>

<http://www.stat.gouv.qc.ca/default.htm>

<https://gis.altusquebec.com/municipal/v1/Map.aspx?mrc=200>

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/accueil/>

<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/dossiers/taxes/>

<http://www.cmquebec.qc.ca/municipalite/municipaliteStePetronille.html>

http://www.beauxvillages.qc.ca/villages_fr_sainte_petronille/sainte_petronille_fr.htm

<http://www.fleuronsduquebec.com/default.htm>

<http://www.collectivitesenfleurs.ca/>

ANNEXE 1 – Principes de Développement durable

Santé et Qualité de vie :

Les personnes, la protection de leur santé, et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

Équité et solidarité sociales :

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnel ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

Protection de l'environnement :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;

Efficacité économique :

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;

Participation et engagement :

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

Accès au savoir :

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ;

Subsidiarité :

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

Partenariat et coopération intergouvernementale :

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;

Prévention :

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

Précaution :

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

Protection du patrimoine culturel :

Le patrimoine culturel constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celles-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;

Préservation de la biodiversité :

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

Respect de la capacité de support des écosystèmes :

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

Production et consommation responsables :

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

Pollueur payeur :

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

Internationalisation des coûts :

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

CARTE 1- Répartition des usages sur le territoire - 2011

